



AFFAIRE N° 26

ACQUISITION DE MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'améliorer l'efficacité des services de voirie, je vous propose d'acquérir :

- un point à temps automobile destiné aux petits travaux de réparation des chaussées revêtues (estimation : 500 000 F) ;
- une épandeuse pour tous liants usuels destinés à réaliser les revêtements de voies (estimation : 600 000 F).

Ces matériels remplaceront les véhicules immatriculés 63 RX et 168 SF qui ont respectivement neuf et huit ans de service et qui ne répondent plus aux normes actuelles d'économie et d'efficacité.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 - article 215 du budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet d'acquisition ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.



LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.